



Déclaration CFDT en CSE du 28 septembre

Aujourd'hui vous nous invitez à rendre un avis sur l'extension du réseau de vidéo surveillance dans l'établissement d'Argonay.

Si vos intentions premières peuvent sembler louables – Protection du patrimoine matériel, immatériel et des personnes – **La CFDT reste circonspecte quant à soutenir un projet qui nous semble avoir pour intention secondaire de « flicker » les salariés.**

Comment soutenir cette extension alors même que l'implantation des 80 caméras définie de façon unilatérale, ne nous est présentée que le jour même sans concertation en amont.

Vous faites allusion à des craintes au niveau national, d'une augmentation d'actes malveillants chez les prestataires aéronautiques (notamment des incendies) qui justifient une certaine célérité dans le déploiement de ces mesures.

Notre établissement est certainement l'un des plus protégés de la société contre des attaques extérieures, « panic room », « système bouclier anti-intrusion de véhicules », parc déjà existant conséquent de caméras thermiques de dernière génération...

Quel est donc ce réel besoin d'en rajouter ?

Comment accompagner ce déploiement alors même que votre projet indique en toute lettre qu'il « sera déployé avec pour objectif principal la protection attendue du patrimoine matériel, immatériel et humain. »?

Quel est l'objectif secondaire ?

Pour la CFDT cela sous-entend que vous imaginez également vous servir de ce moyen pour un objectif secondaire qui n'est pas communiqué et qui ne peut être autre que celui d'une aide à d'éventuelles sanctions disciplinaires le cas échéant.

Comment accepter ce projet alors même que les « caméras pourront alors filmer en permanence de larges zones au sein desquels certains salariés pourraient travailler » ?

D'après nos informations cela transgresse les principes de la CNIL, du code civil (Article 9), du code du travail (L.1121-1) et de l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) !

Vous l'aurez compris, pour toutes ces raisons la CFDT rendra un avis défavorable à ce déploiement qui, une fois encore, se fait de façon unilatérale et met les élus devant le fait accompli.

Par ailleurs, la CFDT tient à vous rappeler que cette extension pourrait être très mal vécue par les salariés dans leur quotidien au travail, **à l'heure où la Qualité de Vie au Travail semble préoccuper la Direction Générale !!!**

Des salariés à qui vous avez tendance à répondre trop souvent par la négative sous prétexte de réductions des coûts aux sujets de conditions de travail, d'outils de travail, de reconnaissance salariale ; comment allez-vous leurs justifier la dépense associée à cette mascarade ?

Dans une période où le climat social n'a jamais été aussi tendu, la CFDT vous suggère de rechercher la reconstruction d'un réel lien social qui a été perdu lors du précédent mouvement social, plutôt que de mettre en place un système de surveillance de salariés.

Ne l'oubliez jamais, les salariés sont avant tout, par le fruit de leur travail, les principaux acteurs de l'accomplissement du principal patrimoine matériel de notre société à savoir, nos aéronefs.

Et pour ce faire les salariés n'ont pas besoin d'être filmés pour en faire tout un cinéma...